

LE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER

En juin, vous aurez la parole

La phase de concertation et d'observation sur le tracé de cet axe attendu depuis des années débute à Arles et Saint-Martin de Crau.

S'il est un homme qui connaît ce dossier sur le bout des doigts, c'est bien Jean-Luc Masson. L'adjoint délégué à l'aménagement et aux grands travaux l'a démontré mercredi soir à l'occasion d'une délibération relative aux modalités de concertation sur le projet de contournement autoroutier.

Même si l'historique du projet est acquis pour beaucoup, il a permis de recadrer les enjeux de ce dossier qui traîne en longueur depuis des décennies. Le constat est simple, la liaison autoroutière suivant l'arc méditerranéen du sud de l'Espagne au sud de l'Italie est rompue au niveau d'Arles. Conséquence, tout le trafic s'engage sur la nationale 113 qui commence sérieusement à saturer. Et cela ira en empirant, comme l'a souligné Jean-Luc Masson, puisque si actuellement 60 000 véhicules empruntent la 113, ce sera 80 000 dans 4 ans dont 11 % de poids lourds avec toutes les conséquences imaginables en terme de sécurité pour les populations, et en terme de pollution at-

mosphérique dans une zone classée au patrimoine mondial.

Bref, il y a urgence de créer une autoroute de contournement qui devrait être réalisée, selon le secrétaire d'État aux transports Thierry Mariani en 2020. Le coût ne semble pas poser trop de problème puisque la réalisation, le financement et la gestion de ce tronçon sera confié au secteur privé. Reste à revenir sur le tracé de trois cents mètres de large qui devra prendre place dans une bande prédéfinie d'un kilomètre. La loi fait obligation aux communes d'approuver les modalités de concertation. Dès juin, les habitants de Saint-Martin et d'Arles pourront consulter le dossier et surtout faire part de leurs observations. Deux réunions publiques seront programmées. La phase démocratique en quelque sorte.

"L'incertitude qui règne depuis 10 ans commence à porter de graves préjudices aux riverains, notamment au niveau des transactions immobilières dans cette bande des 1 000 mètres avec des moins values. Il y a urgence à définir cette bande de 300 mètres qui sera réservée au tracé." remarque Louis Sayn-Urpar. La concertation apportera un début de réponse. Il est temps!